

39/13°) APPROBATION de l'avenant n° 1 au marché approuvé le 8 Octobre 1958 pour l'alimentation en eau potable de Sainte-Clotilde, Deux Canons, etc...

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je soumetts à votre approbation l'avenant n° 1 au marché approuvé le 8 Octobre 1958, passé avec la Compagnie Française d'Entreprises et la Société Eau et Assainissement, pour l'alimentation en eau potable de Sainte-Clotilde, Deux Canons etc... prorogeant jusqu'au 22 Avril 1960 le délai d'exécution prévu par l'article 66 du devis particulier expirant le 9 Avril 1960./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Vu
A bevis de 16 novembre 1961
Le Chef de Division
Signé: Jouffraulle